LES PROTESTANTS EN AUNIS ET SAINTONGE DE LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES JUSQU'À L'ÉDIT DE TOLÉRANCE

PAR

FRANCINE MIOT

SOURCES

La correspondance de l'intendant Arnoul à la Bibliothèque nationale, la série C des Archives départementales de la Charente-Maritime, la série TT des Archives nationales et les archives du temple de la Rochelle constituent les sources essentielles de ce travail. D'autres fonds ont également été utilisés, notamment les séries G⁷ et O¹ des Archives nationales, les archives de la Guerre, les archives centrales de la Marine et les manuscrits de la Société de l'histoire du protestantisme.

INTRODUCTION

LE CADRE

Les deux petites provinces d'Aunis et de Saintonge ne correspondent pas à une circonscription administrative. Elles sont caractérisées par la présence de la mer. Les protestants ont réparti les églises de cette région en quatre colloques. C'est en Aunis et dans la région de la Tremblade que les réformés présentent la plus forte concentration.

PREMIÈRE PARTIE

LA RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES ET SES SUITES (1685-1715)

CHAPITRE PREMIER

LA CONTRAINTE

Louis XIV, dès le début de son règne, s'est attaché à limiter les droits des protestants. En Aunis et Saintonge, l'intendant Demuin s'adonne avec zèle à cette tâche. Il prend des mesures de plus en plus rigoureuses. Il brime la communauté protestante, en la privant de ses cimetières et en lui enlevant le droit d'enseigner. Des poursuites individuelles sont entreprises contre les pasteurs. On s'attaque également à des particuliers qui n'ont que le seul tort d'être huguenots et qu'on espère ainsi amener à « changer »; les protestants sont peu à peu exclus de tous les emplois. Devant le peu de résultats de ces mesures, l'intendant se décide à employer la violence : en 1681, il envoie des troupes à Mauzé, Surgères et Rochefort. Il est imité par le gouverneur de Brouage et certains seigneurs. Les vexations ne cessent pas et de nombreux temples sont condamnés et interdits, parfois par des procédés irréguliers. En 1684, le procureur du parlement de Bordeaux, du Vigier, s'acharne particulièrement sur la Saintonge.

En 1685, sous l'intendant Arnoul, des mesures plus radicales sont envisagées. Bien que l'envoi de troupes soit retardé jusqu'à l'automne par la crainte de nuire au commerce et à la marine, le ménagement ne prévaut pas contre le désir de convertir tout le monde. Le marquis de Boufflers termine triomphalement en Saintonge

une tournée de conversions qu'il a commencée en Béarn.

Le régiment d'Asfeld est chargé d'agir en Aunis puis sur toute la côte, et des troupes d'infanterie sont logées à la Rochelle puis remplacées par des dragons, plus intraitables. Pour en finir, les îles de Ré et d'Oléron et la région de la Tremblade et Marennes reçoivent des troupes. Il ne reste pratiquement plus de protestants au moment où la religion réformée est supprimée officiellement. Les obstinés sont forcés de se convertir, au besoin même par la prison; ceux qui sont tout à fait récalcitrants sont exilés pour ne pas retenir les autres par leur exemple.

CHAPITRE II

LA PERSUASION

Parallèlement, d'autres moyens plus doux et insinuants sont utilisés pour obtenir des conversions. On cherche à procurer des avantages de plusieurs sortes aux protestants pour les amener à changer de religion : on leur offre des gratifications prises sur la caisse des économats créée à cet effet, on donne des emplois à ceux qui se convertissent, notamment au personnel de la marine auquel Seignelay s'attache tout particulièrement. Le clergé s'emploie de son côté à attirer les religionnaires. Mais la plupart des curés ne sont pas capables d'assumer cette tâche, par suite de leur ignorance et de leur mauvaise conduite. Des missions ont été organisées dès avant la révocation, mais c'est surtout pour consolider ce qui a été acquis par la contrainte qu'un gros effort de persuation est fourni. Le pouvoir royal y veille tout particulièrement.

La mission essentielle est celle de Fénelon qui, avec quelques collaborateurs, séjourne dans les lieux où se trouve une majorité de nouveaux convertis. Il arrive en décembre 1685 à Marennes puis à la Tremblade d'où les prêtres peuvent rayonner. Après son enthousiasme du début, il s'aperçoit que rien n'est acquis et que tout reste à faire. Il serait enclin à accorder aux nouveaux convertis quelques concessions. Comme il a été accusé d'une trop grande bienveillance à leur égard, il y renonce. Toutefois il ne veut pas forcer ces nouveaux catholiques à pratiquer, car il craint qu'ils ne commettent des sacrilèges. Au printemps, il se rend avec une partie de la mission à la Rochelle. Après une interruption de

quelques mois, il retourne dans la région où il constate qu'aucun progrès n'a été réalisé pendant son absence. En juillet 1687, il quitte définitivement cette province où il laisse quelques missionnaires. Cette expérience a modifié ses idées sur le problème de la conversion des protestants, car, dans un mémoire à Seignelay, il préconise des mesures de rigueur pour contraindre les gens à assister aux

prédications et éloigner les opiniâtres.

Pour parvenir à une conversion profonde des protestants, Fénelon, d'accord avec l'intendant Arnoul, pense qu'il est indispensable de créer des écoles pour que les enfants élevés dans la religion catholique ne connaissent pas la réforme. Des écoles sont installées, surtout dans l'élection de Marennes. Différents problèmes se posent pour recruter les maîtres, pour subvenir à leur entretien et pour imposer aux enfants une fréquentation régulière. Des tentatives sont faites pour recruter des maîtres qui seront formés rapidement par les prêtres de la Mission; leur rétribution est assurée par le roi. L'intendant punit les parents qui empêchent leurs enfants d'aller à l'école. Les écoles, cependant, périclitèrent rapidement, et l'intendant Beauharnais, qui réclame, en 1714, leur rétablissement, se heurte à des difficultés financières de la part des autorités. Les mesures de persuasion ne sont pas parvenues à consolider les résultats acquis par la contrainte.

CHAPITRE III

LES SUITES DE LA RÉVOCATION

La révocation a entraîné des conséquences de plusieurs sortes. La plus visible est l'émigration facilitée par la situation géographique. Elle a commencé plusieurs années avant 1685. Bien que les départs inquiètent les autorités, des décisions sévères ne sont prises que lorsque les mesures de contrainte incitent les protestants à fuir en masse. Des bâtiments patrouillent le long des côtes pour empêcher des barques de rejoindre au large les vaisseaux étrangers et pour visiter ceux-ci. Malgré les mesures prises, l'émigration continue avec des complicités locales, bien que tous ceux qui favorisent les évasions soient punis. Il est très difficule, par crainte de nuire au commerce, d'empêcher le départ des marchands car ils prennent des précautions qu'on ne peut pas prévenir. La législation contre les fugitifs s'accentue, mais n'a pas le résultat escompté.

Pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg, certains protestants réfugiés font de l'espionnage pour le compte de l'Angleterre et, en 1696, un réseau installé à Rochefort est démantelé. Les fugitifs, qui sont la plupart du temps parvenus à sortir du royaume après bien des difficultés et dont le nombre est difficile à évaluer, se dirigent vers différents pays. Certains s'installent aux États-Unis et

fondent la ville de New-Rochelle.

La révocation a également entraîné des conséquences économiques. Les biens des consistoires ont été attribués aux hôpitaux généraux ou utilisés pour l'usage des nouveaux convertis. Les biens des fugitifs sont confisqués et leurs revenus sont affectés à aider l'achèvement des conversions. Le départ des protestants a également contribué à aggraver la crise économique qui existait depuis quelques années.

Les protestants, pour la plupart, sont devenus des nouveaux convertis. On s'efforce de leur faire pratiquer la religion qu'ils ont adoptée. On ne les oblige pas à recevoir les sacrements, mais il faut constamment contrôler leur assiduité aux « instructions ». Le problème de leur état civil commence à se poser, car certains ne font pas baptiser leurs enfants et ne se marient pas à l'église. Beaucoup se rétractent au moment de la mort. On a tenté d'abord de prendre des mesures exemplaires contre ces relaps, mais, par crainte d'un résultat contraire, on préféra les ignorer. On a transporté sur les nouveaux convertis la méfiance qu'on éprouvait à l'égard des protestants avant la révocation. En fait, les nouveaux convertis sont toujours protestants et font leurs prières chez eux. Certains religionnaires convaincus font office de prédicants : le culte secret persiste, malgré des châtiments sévères.

DEUXIÈME PARTIE LA RENAISSANCE DU PROTESTANTISME AU XVIII° SIÈCLE

CHAPITRE PREMIER

L'ÉTABLISSEMENT PROGRESSIF DE LA TOLÉRANCE

Sous la régence, les nouveaux convertis sont laissés en paix. La déclaration de 1724 marque un retour aux mesures les plus sévères de Louis XIV mais elle ne suscite pas, en fait, de recrudescence dans la persécution. On essaye de rétablir les écoles et de contrôler d'une façon plus stricte la présence des enfants sans pour autant remédier à leur absentéisme. Les jeunes filles et les femmes les plus opiniâtres sont envoyées dans des couvents, d'où elles ne sortent qu'après avoir fait leur « devoir ».

Les assemblées, qui avaient recommencé déjà sous Louis XIV, se font plus nombreuses. Des prédicants, originaires le plus souvent du Poitou, parcourent la région. Certains sont inconnus; leur identité ne nous est parfois révélée qu'à l'occasion de leur arrestation. Sous l'influence de Court qui, de Suisse, a entrepris la restauration du protestantisme français, de jeunes pasteurs sont envoyés dans l'ouest. Ils sont itinérants et ne restent pas longtemps au même endroit pour échapper aux poursuites, tels Gounon dit Pradon et Pélissier surnommé Dubessé qui sont surtout affectés au Poitou mais dont l'action s'étend également en Saintonge où de grandes assemblées sont tenues, en 1746, dans la région de Marennes et de la Tremblade. Après la condamnation à mort d'un homme qui avait servi de lecteur, les assemblées se réduisent un peu dans ce secteur, mais se développent dans le sud de la Saintonge (Cozes, Gémozac). Pendant l'hiver 1748-1749 les assemblées sont très nombreuses. Elles recommencent dans la région de Marennes. Les autorités recherchent activement les prédicants, car il n'est pas possible de punir tous les gens qui participent aux assemblées.

Vers 1761, arrive dans la région le pasteur Jean-Louis Gibert, originaire des

Cévennes, qui va jouer un rôle considérable pour la réorganisation du protestantisme dans notre région. Il réunit des assemblées nombreuses que la maréchaussée ne peut ni empêcher ni disperser. L'intendant combine un guet-apens pour s'emparer de Gibert qui échappe au piège mais est condamné à mort par contumace. Devant le succès de son ministère, Gibert entreprend de faire aménager des granges en temples ou « maisons d'oraison ». Malgré quelques démolitions, son entreprise réussit puisque, en 1758, on peut en compter dix-huit. Les Rochelais, de leur côté, ont recommencé à pratiquer leur religion, mais d'une façon plus cachée en organisant chez des particuliers de petites « sociétés » d'une vingtaine de personnes. Après 1760, la tranquillité dont jouissent les protestants, malgré une alarme en 1768 (quelques temples sont démolis ou fermés), s'accroît. En 1776, le nombre des temples s'élève à quatorze dans l'élection de Saintes et à vingt dans celle de Marennes. En 1784, à leur tour, les Rochelais se préoccupent de se procurer un lieu de culte public.

CHAPITRE II

LA VIE INTÉRIEURE DES ÉGLISES ET LA CONDITION DES PROTESTANTS

Les Rochelais constituent en 1755 un comité qui entre en relations avec les communautés de Paris et de Nîmes pour essayer, notamment par l'intermédiaire du prince de Conti et du Suisse Herrenschwand d'obtenir quelques améliorations à la condition des protestants. Ce comité, remanié en 1761 par les négociants rochelais, bourgeois riches et prudents, dans un esprit aristocratique, s'efforce de contrôler l'action du pasteur et d'établir de bons rapports avec les gens en place. Il s'oppose aux églises de Saintonge dominées par la forte personnalité de Gibert. Celui-ci s'est attaché à restaurer la discipline ecclésiastique au sujet des baptêmes, du respect du dimanche, des tentures le jour de la Fête-Dieu. Sa sévérité est jugée excessive. Après son départ les efforts des colloques portent surtout sur la consolidation de la réorganisation religieuse (fixation des quartiers, augmentation du nombre des pasteurs).

Les négociants rochelais, en majorité réformés, constituent la partie influente de la population protestante. Grâce à leur savoir-faire, ils jouissent d'une grande tranquillité dans leurs affaires et certains même sont liés à des maisons de commerce et de banque de Suisse et de Paris. On comprend dans ces conditions qu'ils se soient surtout préoccupés d'obtenir un état civil régulier qui devait leur permettre, entre autres choses, d'assurer leurs successions sans difficulté.

Leur désir rejoint la préoccupation générale.

En effet, depuis la révocation, les protestants qui ne se soumettent pas aux sacrements de l'Église pour les baptêmes et les mariages n'ont pas un état civil reconnu et leurs enfants sont considérés comme illégitimes. Pour échapper à cette discrimination, certains se plient en apparence aux prescriptions de l'Église, ou bien ils obtiennent de prêtres charitables ou prévaricateurs des certificats de mariage de complaisance. Beaucoup se contentent d'un contrat civil et cette union est appelée « adouage ». Avec la réorganisation du culte, les protestants vont de plus en plus faire célébrer leurs baptêmes et leurs mariages au désert, malgré les poursuites qui leur sont intentées de temps à autre. Le

nombre de ces cérémonies au désert s'accroît sans cesse, sans que les autorités puissent en empêcher le développement. Dès 1736, l'enterrement civil des protestants a été admis; ils se procurent même des cimetières malgré les interdictions. L'édit de tolérance, en admettant un enregistrement civil de leurs baptêmes, mariages et décès, laisse entrevoir une reconnaissance prochaine de leur religion.

CONCLUSION

Les nécessités diverses de la politique expliquent l'attitude fluctuante des autorités qui, dans l'ensemble, ont rendu le sort des réformés dans cette province moins rigoureux qu'ailleurs. La renaissance du protestantisme au XVIII^e siècle se traduit différemment en Aunis et Saintonge. Malgré la situation exceptionnelle de la Saintonge, le point de vue des notables rochelais triomphe avec l'édit de tolérance.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Acte d'abjuration. — Lettres de Louvois à d'Asfeld et à l'évêque de Saintes. — Interrogatoire d'un protestant arrêté au milieu du xviiie siècle. — Certificat de baptême célébré au désert.

APPENDICES

Liste des églises présentes au synode de Jonzac de 1678. — Liste des intendants. — Liste des évêques de La Rochelle et de Saintes.